

J'aimerais renvoyer le député de Peace River à l'article 252 (1) (b) qui prévoit que les mots se rapportant à l'enfant du contribuable comprennent:

une personne qui est entièrement à la charge du contribuable pour sa subsistance et dont ce dernier a la garde et la surveillance, en droit ou de fait, ou les avait immédiatement avant que cette personne ait atteint l'âge de 21 ans,

Je pense que cela englobe l'adoption de fait qu'il a évoquée.

M. Saltsman: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques remarques en réponse à celles du secrétaire parlementaire qui semble abasourdi par la question soulevée de mon collègue de Broadview au sujet des sociétés pétrolières.

M. Mahoney: En a-t-il parlé?

M. Saltsman: Je suis profondément surpris de la position qu'il a adoptée en évoquant les recommandations de la Commission Carter et les mesures prises par le gouvernement. Il a laissé entendre que le gouvernement avait été excessivement généreux par comparaison avec la commission Carter. C'est l'argument le plus malhonnête que j'aie jamais entendu à la Chambre.

Le point central du rapport de la commission Carter était de répartir équitablement le fardeau des contribuables, et le secrétaire parlementaire invoque la pension de vieillesse pour montrer jusqu'à quel point la générosité du gouvernement dépasse celle de la commission Carter. Il nous brosse un tableau entièrement trompeur. Il ne dit rien des impôts d'une valeur de 225 millions que nous devrions recevoir des industries extractives, comme l'avait recommandé le rapport Carter, mais que nous ne recevons pas. Ces sommes auraient grandement soulagé le fardeau des pensionnés.

L'exemption que préconise ce gouvernement et qui s'élève à quelques dollars n'aidera pas beaucoup les pensionnés. Ce dont nous avons besoin et que proposaient de nombreuses recommandations du rapport Carter, c'est une augmentation de la pension de vieillesse. Une augmentation serait beaucoup plus importante pour les citoyens âgés qu'une exemption d'impôt de quelques dollars par année. Les propositions essaient de donner un air plus attrayant à un régime foncièrement injuste par le truchement de l'arrangement superficiel qu'a proposé le secrétaire parlementaire.

En discutant le rapport de la commission Carter, il serait foncièrement injuste de signaler certains de ces domaines sans tirer la principale conclusion de la commission, à savoir que tous les contribuables, tous les salariés, y compris ceux qui touchent un revenu moyen, se retrouveraient dans une situation beaucoup meilleure et paierait beaucoup moins d'impôts si tous ceux qui ont réussi à payer moins que leur juste part d'impôts étaient forcés à la payer. Le secrétaire parlementaire n'en a nullement parlé et je crois qu'en toute justice il aurait dû le mentionner.

M. Mahoney: Monsieur le président . . .

M. le vice-président: A l'ordre. Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Mahoney: Oui, monsieur le président. Je dois refuser l'invitation du député à m'excuser au sujet de mon exposé concernant les articles 109 et 110.

Une voix: Quel apport! Quelle grâce!

Une voix: Ceci vous ramène aux faits.

[M. Mahoney.]

M. Saltsman: La tentative courtoise du secrétaire parlementaire pour échapper au débat en invoquant la pertinence, voilà qui est nouveau. Je ne l'ai jamais vu se préoccuper beaucoup de la pertinence auparavant, et je ne sais pas ce qu'il a en tête ce soir. Les observations qu'il a formulées il y a quelques instants n'étaient certainement pas très pertinentes.

M. Mahoney: Elles doivent l'être; nous le voyons dans les titres.

M. Reid: Vous ne lui donnez pas la possibilité d'être pertinent.

M. Saltsman: Les remarques qui proviennent des dernières travées ne sont pas non plus très pertinentes—enfin, elles le sont probablement. Il s'agit là apparemment d'une position tout à fait opportune pour l'honorable député de Kenora-Rainy River.

Monsieur le président, l'un des avantages d'un système de dégrèvements par rapport à celui des exemptions réside dans le fait qu'il permettrait d'indiquer le véritable niveau d'imposition dans notre pays. L'une des difficultés que présente notre système actuel qui utilise la base de l'exemption plutôt que celle des dégrèvements est qu'il fait apparaître notre système d'imposition bien plus progressiste qu'il ne l'est en réalité, car en réalité il ne l'est pas. Lorsqu'on essaie d'accroître les recettes, les nantis se plaignent amèrement de la manière excessive dont ils sont taxés, alors qu'en fait ce n'est pas le cas.

Mes collègues n'ont pas manqué de faire remarquer que la personne à revenus élevés est bien plus avantagée par un système d'exemptions que la personne à revenus modestes. Pourtant, la personne à revenus élevés se plaint des impôts considérables qu'elle a à payer sans toutefois mentionner les avantages dont elle jouit. Si nous avions un système de dégrèvements, nous pourrions en fait obtenir les mêmes recettes que maintenant. Je limiterai mes observations à cet article précis, mais il y a lieu de signaler, monsieur le président, que le système fiscal tout entier fourmille de pareilles contradictions.

Le taux marginal ne reflète pas les allocations pour épousailles dont bénéficient les personnes les plus fortement imposées. Il ne reflète pas non plus leur revenu net à cause de l'avantage dont ils jouissent en vertu du taux d'imposition des dividendes. Enfin, il ne reflète pas leur revenu net car les revenus provenant des placements n'y sont pas compris et ne sont qu'à moitié compris dans le projet de loi à l'étude. Il y a là une image trompeuse qui permet à ceux qui jouissent de revenus élevés de dire qu'ils sont lourdement taxés, alors qu'en fait un grand nombre d'entre eux paient un taux qui n'est pas aussi élevé que celui qui s'applique à une personne dont le revenu est inférieur à \$10,000.

La Commission Carter a signalé que nos citoyens à revenus faibles et moyens portaient la plus grosse partie du fardeau représenté par les dépenses gouvernementales et par les dépenses des services sociaux, et a insisté sur le fait que ceci était injuste car chacun devrait payer en fonction de ses moyens. Le secrétaire parlementaire préfère ignorer ce fait et mettre en relief ce qui, dans le rapport, fera sensation. Il y a probablement un certain nombre de choses que nous désapprouvons dans ce rapport; afin que la justice soit respectée, Carter suggérerait que soient incluses toutes les catégories de revenu. Nous pensons que ceci aurait dû être fait.

En de nombreuses occasions, monsieur le président, nous avons insisté sur le fait que chacun doit payer son dû